

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article1345>



Les formulaires administratifs pour les AESH

- Pôle inclusif - PIAL - AESH -



Date de mise en ligne : lundi 13 décembre 2021

Copyright © Circonscription de Saint Valery en Caux - Tous droits réservés

Dans cet article, vous trouverez :

- Un formulaire de demande d'autorisation d'absence
- Un formulaire de congé sans traitement
- Un formulaire d'ordre de mission sans frais
- Un formulaire de déclaration d'activité accessoire
- Un document précisant les procédures à suivre lors de l'utilisation de ces formulaires.

https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/sites/svc.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg autorisation_absence	https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/sites/svc.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg demande_congés	https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/sites/svc.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg ordre_mission
https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/sites/svc.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Cumul_activités	https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/sites/svc.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg procédures_administratives	

Tous les AESH ont reçu ces documents sur leur boîte mail professionnelle.

La mise en œuvre de ces procédures est obligatoire.

Il n'y a pas de formulaire dédié aux arrêts maladie.

La procédure à respecter est précisée dans le document joint.